

ARMAND JAMME ET OLIVIER PONCET

L'ÉCRITURE, LA MÉMOIRE ET L'ARGENT

UN AUTRE REGARD SUR LES OFFICIERS ET OFFICES PONTIFICAUX (XIII^e-XVII^e SIÈCLE)

L'approche de l'histoire des institutions pontificales depuis l'ouverture aux chercheurs de l'Archivio segreto Vaticano a été très largement fondée sur la documentation qui s'y trouvait encore rassemblée, non que les historiens aient alors pris brutalement conscience de l'importance des archives dans toute appréhension scientifique d'une question historique¹, mais parce que le volume et la qualité des sources ainsi offertes aux chercheurs, la variété des interrogations qu'elles pouvaient susciter, les multiples analyses chiffrées qu'elles rendaient envisageables – même pour des époques relativement reculées – orientèrent presque nécessairement les énergies vers le contenu des registres, beaucoup moins vers les raisons de leur existence et de leur conservation. Jules Michelet, alors chef de la section historique des Archives du royaume, put consulter à Paris les copies de comptes pontificaux du XIV^e siècle effectuées sous le Premier Empire à l'occasion du gigantesque transfert ordonné par Napoléon I^{er}. Au contact de ces témoignages directs du passé de la papauté médiévale, il émit un jugement sans nuance :

Les finances remplissent tout. Elles sont l'alpha et l'oméga de l'administration romaine. Au total c'est l'histoire moins du pontificat ou de la souveraineté que d'une maison de commerce².

¹ De nombreuses publications se penchent toutefois avec détermination sur les inventaires ou les responsables des archives pontificales médiévales ou modernes : voir par exemple, F. Ehrle, *Historia bibliothecae Romanorum pontificum tum Bonifatianae tum Avenionensis enarrata et antiquis earum indicibus aliisque documentis illustrata*, Rome, 1890 (*Bibliotheca dell'Accademia storico-giuridica*, VII); G. B. Beltrani, *Felice Contelori ed i suoi studi negli archivi del Vaticano*, dans *Archivio della Società romana di storia patria* 2, 1879, p. 165-208, 257-279 et 3, 1880, p. 1-47; F. Gasparolo, *Costituzione dell'Archivio Vaticano e suo primo indice sotto il pontificato di Paolo V. Manoscritto inedito di Michele Lonigo*, dans *Studi e documenti di storia e diritto* 11, 1888, p. 641-689.

² Cité par C. Samaran et G. Mollat, *La fiscalité pontificale en France au XIV^e siècle*, Paris, 1905 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 96), p. I.

Il invitait ainsi ses successeurs à se plonger dans ces gisements d'informations, dont les strates furent d'ailleurs souvent longues à reclasser.

Sans doute n'est-il plus possible, avec l'approfondissement des recherches historiques en ce domaine, de proposer une analyse globale de la culture écrite dans un cadre donné. Mais tel n'était assurément pas notre objectif en choisissant cette thématique dans le cadre d'une enquête sur la papauté et les offices, sur les rapports entre un pouvoir anormal, les moyens d'action qu'il se crée et les hommes qu'il s'attache. Il s'agissait davantage de comprendre les structures longues d'évolution de la documentation dans divers secteurs d'intervention du pouvoir, d'appréhender les techniques de transmission et de conservation des informations relatives aux offices et à leurs titulaires, bref d'analyser le rôle et la fonction de l'écriture dans la culture administrative des cercles du pouvoir papal, curiaux et périphériques.

De tels objectifs nécessitent-ils un recours aux sciences cognitives? La capacité individuelle des officiers à intégrer une communauté textuelle et à adopter des principes d'écriture, herméneutique des signes, ne doit, sans aucun doute, pas être négligée. La part de l'individu, qui tient à la définition même de l'office qu'il revêt, dans sa dimension de délégation d'autorité, de responsabilité et de commandement, suppose, surtout pour les premiers temps de la période considérée ici, une certaine liberté dans le choix des paramètres qui président à l'établissement des documents qu'il produit. Cette sélection fait appel à la culture propre de l'officier, à ses études, à sa carrière autant qu'à la culture de l'institution qui l'emploie et rapproche expériences individuelles et rituels scripturaires.

La découverte du caractère souvent très sophistiqué des cultures orales conduisit les sociologues à remettre en cause la fonction de l'écrit, traditionnellement considérée comme fondamentale dans les mécanismes de construction intellectuelle des sociétés occidentales, sans pour autant les conduire tous à soumettre l'écrit à l'oral, même si certains linguistes considérèrent le texte comme un dérivé de l'oralité. La culture écrite, pour les civilisations européennes tout au moins, reste le fondement de la culture orale³. Pour un sociologue

³ J. Goody, *La logique de l'écriture : aux origines des sociétés humaines*, Paris, 1986, trad. fr. de *The logic of writing and the organization of society*, Cambridge, 1986 (*Studies in literacy, family, culture and the State*); D. R. Olson, *L'univers de l'écrit. Comment la culture écrite donne forme à la pensée*, Paris, 1998, trad. fr. de *The World on Paper : The conceptual and cognitive implications of writing and reading*, Cambridge, 1994; J. Goody, *Entre l'oralité et l'écriture*, Paris, 1994 (*Ethnologies*), trad. fr. de *The interface between the written and the oral*, Cambridge, 1987 (*Studies in literacy, family, culture and the State*).

comme David Olson, son étude toutefois doit commencer par la définition préalable d'une « communauté textuelle », c'est-à-dire d'un groupe de lecteurs, scripteurs, auditeurs – tels ceux que réunissent habituellement les tables rondes – qui partagent une manière d'envisager et d'interpréter l'écrit. Ceux qui s'intéressent à la culture écrite empruntent deux directions pour étudier ce qu'ils appellent « l'esprit scribal ». La première consiste à définir une culture « de base » ou « fonctionnelle », une démarche qui doit préalablement fixer clairement les paramètres de mesure : la maîtrise d'une pratique écrite de base envisagée par un banquier, un publicitaire, un enseignant ou un ecclésiastique est radicalement différente. La seconde consiste à abandonner la notion de culture écrite en tant que terme explicatif global, pour définir des objectifs plus précis visant à approfondir la connaissance d'une pratique scripturale dans un domaine donné, méthode illustrée notamment par Béatrice Fraenkel⁴.

Ces difficultés d'appréhension – même pour un corps social limité – de la notion de culture écrite sont des phénomènes que les historiens médiévistes et modernistes connaissent eux aussi fort bien. Spécialistes de domaines qui vu de loin peuvent paraître fort limités dans l'évolution historique, ils usent de méthodes quelque peu différentes où la part des traditions historiques pèse lourd. Tandis que les modernistes tendent à privilégier l'équivalence culture manuscrite/culture livresque (ou imprimée), les médiévistes, depuis longtemps rassasiés des enseignements d'une diplomatique aux fondements anciens et qui n'a cessé de se renouveler depuis la fin du XIX^e siècle, embrassent traditionnellement un corpus élargi à toutes les traces écrites laissées par l'homme. La réhabilitation du document favorise d'ailleurs depuis une trentaine d'années des interrogations historiques multiples portant essentiellement sur la valeur et la signification du fait scriptural, insistant notamment à la suite d'Hagen Keller sur la nécessaire adaptation des formes de l'écrit à ses fins, même si la *Pragmatische Schriftlichkeit* reste un concept trop souvent galvaudé ou mal compris⁵. Tous les grands types de sources sont tour à tour examinés, des pièces reines de la médiévis-tique, comme les cartulaires ou les *libri iurium*, aux sources

⁴ B. Fraenkel, *La signature : genèse d'un signe*, Paris, 1992 (*Bibliothèque des histoires*).

⁵ H. Keller, K. Grubmüller, N. Staubach (éd.), *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter. Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*, Munich, 1992 (*Münstersche Mittelalter-Schriften*, 65), et H. Keller, C. Meier, T. Scharff (éd.), *Schriftlichkeit und Lebenspraxis im Mittelalter. Erfassen, Bewahren, Verändern*, Munich, 1999. Pour une exportation (souvent inconsciente) d'une partie de ses problématiques vers des époques plus tardives, voir le numéro spécial des *Annales HSS*, 2001, intitulé *Pratiques d'écriture* (en particulier R. Chartier, *Culture écrite et littérature à l'âge moderne*, p. 783-802).

comptables et marchandes en général⁶. Il arrive, par extension, que l'enquête déborde son cadre initial pour s'intéresser plus spécifiquement aux auteurs des documents⁷.

Les historiens du pouvoir de l'époque médiévale ou moderne considèrent à raison que l'écrit est un des principaux instruments au service de l'autorité, puisque celui-ci légifère, immunise ou statue par l'intermédiaire de décisions, individuelles ou collectives, qui ont besoin d'un support qui se veut définitif pour garantir à la fois leur authenticité et leur efficacité⁸. Dans le cas de la papauté, la bulle *Licet ecclesiarum personatum* du 27 août 1265 est probablement à l'origine d'un bouleversement documentaire. En effet, par cet acte, dont la portée juridique fut précisée à plusieurs reprises au cours des décennies suivantes, Clément IV exprimait sa prétention théorique à la provision des bénéfices ecclésiastiques de toute la Chrétienté. L'application pratique de cette décision nécessitait la recherche des modalités scripturales de son exercice et de son contrôle, en particulier par le développement de l'enregistrement des bulles de collation, puis bientôt des suppliques. En outre, dans un même mouvement, elle entraînait et permettait l'organisation d'une fiscalité adéquate, générant elle-même une production documentaire exponentielle...

L'écrit entre donc dans les processus complexes qui structurent l'existence de ce même pouvoir et se trouve, par et pour cette raison

⁶ Pour une vue d'ensemble, voir, entre autres, O. Guyotjeannin, *Les sources de l'histoire médiévale*, Paris, 1998 (*Référence. Histoire*); O. Guyotjeannin, L. Morelle, M. Parisse, *Les cartulaires : actes de la table ronde (...) Paris, 5-7 décembre 1991*, Paris, 1993 (*Mémoires et documents de l'École des chartes*) et O. Guyotjeannin (éd.), *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle*, numéro thématique de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 155/1 (1997); P. Jeannin, *Marchands d'Europe : pratiques et savoirs à l'époque moderne*, éd. J. Bottin et M.-L. Pelus-Kaplan, Paris, 2002; N. Coquery, F. Menant, F. Weber (dir.), *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, 2006.

⁷ Parmi une production surabondante signalons *Il notariato nella civiltà italiana. Biografie notarili dall'VIII al XX secolo*, Milan, 1961; A. J. Minnis, *Medieval theory of authorship : scholastic literary attitudes in the later Middle Ages*, Londres, 1984; *Il notariato nella civiltà toscana*, Rome, 1985 (*Studi storici sul notariato italiano VII*); G. Tamba, *Una corporazione per il potere. Il notariato a Bologna in età comunale*, Bologne, 1998; M.-C. Hubert, E. Poulle, M. Smith, *Le statut du scribe au Moyen Âge : actes du XII^e colloque scientifique du Comité international de paléographie latine (Cluny, 17-20 juillet 1998)*, Paris, 2000 (*Matériaux pour l'histoire*, 2); M. Zimmermann (éd.), *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, Paris, 2001 (*Mémoires et documents de l'École des chartes*, 59); A. Bartoli Langeli, *Notai. Scrivere documenti nell'Italia medievale*, Rome, 2006 (*I libri della Viella*, 56).

⁸ K. Fianu, D. J. Guth (éd.), *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales : espace français, espace anglais. Actes du colloque international de Montréal, 7-9 septembre 1995*, Louvain-la-Neuve, 1997 (*Textes et études du Moyen Âge*, 6).

même, soumis à des évolutions qui le conduisent sans cesse à des adaptations face à une réalité mouvante. Au delà d'une simple succession de mots plus ou moins bien agencés transmis au long des siècles par l'intermédiaire de formulaires et de *summae dictaminis*, il devient réellement opératoire. Ce constat a naturellement poussé à s'interroger sur l'évolution et la construction des normes. Le vaste mouvement de codification qui anime les structures papales de production de l'écrit au cours des XII^e et XIII^e siècles en est une illustration parfaite⁹.

Au cours de la période suivante (XIII^e-XVII^e siècle), qui retient ici notre attention, l'écrit, dans ses formes et sa pratique touche tout particulièrement les finances, leur gestion et leur mémoire et il était donc légitime de leur consacrer un espace adéquat. Les rapports entretenus par l'Église en général, et par la papauté en particulier, avec le monde de l'argent ont été scrutés depuis longtemps par les historiens¹⁰. L'argent est un bon marqueur historique des offices, de leur

⁹ Voir pour une synthèse commode A. Paravicini Bagliani, *Il trono di Pietro. L'universalità del papato da Alessandro III a Bonifacio VIII*, Rome, 1996 (*Studi superiori NIS* 299, *Argomenti di storia medievale*) (rééd. 2001) et P. Nowak, *Die Urkundenproduktion der päpstlichen Kanzlei 1181-1187*, dans *Archiv für Diplomatik*, 49, 2003, p. 91-122.

¹⁰ De manière générale, voir l'état de la question dans l'article synthétique de A. Gardi, *La fiscalità pontificia tra medioevo ed età moderna*, dans *Società e storia* 33, 1986, p. 509-557. Sans remonter à certaines études fondatrices de l'entre-deux-guerres (par exemple C. Bauer, *Die Epochen der Papstfinanz. Ein Versuch*, dans *Historische Zeitschrift*, 138, 1928, p. 457-503 (réimpr. dans *Gesammelte Aufsätze zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte*, Fribourg, 1965, p. 112-147); E. Göller, *Adrian VI. und der Ämterverkauf an der päpstlichen Kurie*, dans *Abhandlungen aus dem Gebiete der mittleren und neueren Geschichte und ihrer Hilfswissenschaften. Festgabe Finke*, Münster, 1925, p. 375-407; W. E. Lunt, *Papal Revenues in the Middle Ages*, Cambridge, 1934), quelques titres parmi une bibliographie abondante donneront une idée de l'étendue et de la persistance des investigations dans ce domaine depuis quelques décennies : P. Gasnault, *Notes et documents sur la Chambre apostolique à l'époque d'Urbain V*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 70, 1958, p. 267-394; M. Monaco, *La situazione della Reverenda Camera apostolica nell'anno 1525. Ricerche d'archivio (un contributo alla storia delle finanze pontificie)*, Rome, 1960; J. Favier, *Les finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident (1379-1409)*, Paris, 1966 (*Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome* n° 211); F. Litva, *L'attività finanziaria della dataria durante il periodo tridentino*, dans *Archivum historiae pontificiae*, 5, 1967, p. 79-174; M. Monaco, *Le finanze pontificie al tempo di Paolo V. la fondazione del primo banco pubblico di Roma (Banco di S. Spirito)*, Lecce, 1974; A. Caracciolo, *I bilanci dello Stato ecclesiastico tra XVI e XVIII secolo : una fonte e alcune considerazioni*, dans *Méthodologie de l'histoire et sciences humaines. Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, 2 vol., Toulouse, 1973, t. II, p. 99-103; M. Caravale, *La finanza pontificia nel Cinquecento : le provincie del Lazio*, Camerino, 1974; P. Partner, *Papal financial policy in the Renaissance and Counter-Reformation*, dans *Past and present*, 88, August 1980, p. 17-62; F. Piola Caselli, *L'evoluzione della contabilità camerale nel periodo avignoneuse*, dans *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement ad-*

nature et de leur définition et tout y est matière à interrogation : le type de rémunération, les caisses sur lesquelles elle est éventuellement assise, sa composition unique ou au contraire mixte (numéraire ou salaire en nature), la part fluctuante qui entre en elle quand il ne s'agit pas de son intégralité. De ce point de vue, comment ne pas souligner l'un des particularismes de la Curie romaine, où de manière beaucoup plus marquée que dans d'autres centres de pouvoir, une bonne partie des officiers (principalement dans les organes chargés de l'expédition des documents) est rémunérée par le public et non par l'autorité dont ils tirent leur office? Assurément poser la question en terme d'archaïsme ou de modernité, entre, d'un côté, un État soi disant incapable de payer régulièrement ses serviteurs et, de l'autre, une saine gestion de l'appareil administratif n'est pas pertinent. En revanche s'interroger sur la perception que pouvaient avoir de leur rôle les parties en présence, officiers, public et, pour faire simple, le pape, est d'un grand intérêt. Un officier qui ne tire sa source de revenu que de l'affluence ou non de dossiers sur son bureau, un sujet qui sait pertinemment ce qui, de son procès, de sa requête, de sa dispense, etc., finira dans la bourse des officiers auxquels il a affaire, tout cela a son importance. La papauté enfin n'est pas la dernière intéressée dans la poursuite ou le maintien de ce système de rémunération des officiers : les réformateurs des XV^e et XVI^e siècles n'ont-ils pas assez dit quelle force d'inertie pour une réforme de la Curie et des pratiques du gouvernement central de l'Église représentaient ces officiers stigmatisés par eux comme âpres au gain, toujours soucieux de délais allongés, de procédures alourdies, de dispenses multipliées à grands frais? Comment ne pas être tenté en effet de percer les rapports étroits avec la puissance pécuniaire et financière suscités par le monde bénéficiaire, à la fois si complexe dans son approche administrative et juridique si simple par nature : un revenu assigné pour l'exercice d'une fonction.

ministratif de la papauté d'Avignon, Rome, 1990 (Collection de l'École française de Rome, 138), p. 411-437. Depuis son premier ouvrage sur la question (*Papstfinanz und Nepotismus unter Paul V (1605-1621). Studien und Quellen zur Struktur und zu quantitativen Aspekten des päpstlichen Herrschaftssystems*, 2 vol., Stuttgart, 1974 [*Päpste und Papsttum*, 6]), Wolfgang Reinhard a poursuivi et prolongé ses investigations dans plusieurs articles dont : *Finanza pontificia e Stato della Chiesa nel XVI e XVII secolo*, dans *Finanze e ragion di Stato in Italia e in Germania nella prima età moderna*, A. de Maddalena et H. Kellenbenz éd., Bologne, 1984 (*Annali dell'Istituto storico italo-germanico, Quaderno 14*), p. 353-387; Id., *Reformpapsttum zwischen Renaissance und Barock*, dans *Reformatio Ecclesiae. Festgabe für E. Iserloh*, Paderborn, 1980, p. 779-796, trad. fr. *Papauté et réformes entre Renaissance et Baroque*, dans id., *Papauté, confessions, modernité*, R. Descimon éd., Paris, 1998 (*Recherches d'histoire et de sciences sociales*, 81), p. 99-115.

Sans doute, les frontières virtuelles qui séparent habituellement médiévistes et modernistes demeurent perceptibles dans les travaux qui peuplent ce volume. Mis en présence d'une même invitation à analyser les rapports entre argent et charge publique médiévistes et modernistes témoignent d'une appréhension différente de l'analyse historique de ces relations. Les premiers éprouvent une certaine difficulté à identifier une administration au-delà de ses principaux représentants, de son personnel de direction, de ces officiers. Les seconds, quant à eux, ont tendance à souligner l'intrusion extérieure à la papauté que les finances peuvent signifier. Les sources médiévales mettent l'accent, il est vrai, sur la personnalisation des services. Le scribe responsable de l'enregistrement des mouvements du numéraire et de la remise en ordre des informations préalable à la production d'un registre présentable à la Chambre apostolique, est le plus souvent occulté par son supérieur, qui figure en qualité d'auteur (au sens diplomatique) du document dans la suscription, sans que l'on soit bien certain qu'il ait effectivement pris dans sa réalisation une part allant au-delà d'un simple commandement verbal. Le « bureau », non seulement en tant que lieu plus ou moins improbable d'activité – compte tenu de l'importance de la réalisation privée du travail d'écriture publique – mais aussi en tant que structure sociale s'efface derrière son chef qui résume dans sa seule personne, tout le travail réalisé dans les faits par ses subordonnés. Le médiéviste, qui peine sans aucun doute à pénétrer des réseaux financiers devenus opaques derrière le filtre du discours diplomatique, préfère se pencher sur les pratiques de la comptabilité, mettant en rapport sans les opposer nécessairement systèmes cognitifs et systèmes rituels¹¹, pour mieux appréhender non seulement les évolutions mais aussi l'efficacité de l'écrit comptable. La « bureaucratisation », ou plutôt la « pré-bureaucratisation », des tâches, déjà très poussée au XIV^e siècle, contraint le moindre officier à établir, sinon un rapport circonstancié de sa mission, du moins des notes de frais suffisamment précises, qui entrent à différents niveaux dans le système comptable, de la confection des comptes à leur révision, comme l'indiquent plusieurs contributions de ce volume. Avant d'être outil de communication externe, l'écrit est instrument de communication interne des informations : le passage de l'oral à l'écrit soulève plus généralement des problèmes d'énonciation, dès lors que le vocabulaire devient l'expression d'une technique¹².

¹¹ G. Todeschini, *La comptabilité à partie double et la «rationalité» économique occidentale : Max Weber et Jack Goody*, dans N. Coquery, F. Menant, F. Weber (dir.), *Écrire, compter, mesurer...* cit., p. 67-76.

¹² T. Frenz, *Vocavit nos pius*. 'Öffentlichbarkeit' durch päpstliche Urkunden im späten Mittelalter und der frühen Neuzeit, dans O. Guyotjeannin (éd.), *La*

Ce rapport complexe, fait de subordination et de personnalisation, entre office et officier prend une teinte particulière avec l'époque moderne. La papauté demeure alors un terrain d'innovation en ce qui concerne l'extension du recours à l'écrit, dans des domaines très divers et appelés à un grand succès institutionnel : la diplomatie moderne et ses multiples correspondances, les secrétaires et les secrétaireries qu'ils constituèrent en véritables institutions, les congrégations cardinalices et autres commissions collégiales avec leurs normes et procédures propres, etc. La papauté a connu et développé dès le XV^e siècle la plupart de ces formes d'administration et de gestion de l'État moderne. La pesée quantitative de ce que Pierre Chaunu qualifiait de « technostucture de l'État »¹³ (c'est-à-dire, pour faire simple, les agents qui sont à son service), n'a pas été vraiment faite pour la papauté du XVII^e siècle. À coup sûr, elle compte plusieurs centaines d'agents auxquels il faudrait joindre ce monde beaucoup plus nombreux d'acteurs péri-administratifs, que sont ces intermédiaires aux noms divers, procureurs, agents, envoyés, banquiers, expéditionnaires de toute sorte, présents de manière permanente en Curie. Il est fort dommage que nous n'ayons pas à offrir une image de l'écrit, une représentation des bureaux au travail, tels que les dévoile une magnifique et suggestive gravure d'une vue de la chancellerie de la Chambre de justice de Spire en 1617¹⁴.

La notion de bureaucratie a souvent été invoquée pour qualifier, parfois abusivement, le développement de l'administration en général, et ce dès le XIV^e siècle¹⁵, mais aussi pour caractériser l'évolution de certaines institutions comme le collège cardinalice à l'époque moderne¹⁶ ou, tout récemment, le système de gouvernement lié au népotisme¹⁷. Cet état de fait, que l'on ne retrouve pas de manière

langue des actes. Actes du XI^e congrès international de diplomatique (Troyes, jeudi 11-samedi 13 septembre 2003), consultable à l'url <http://elec.enc.sorbonne.fr/document178.html> (consultation du 10 mai 2007).

¹³ P. Chaunu et al., *Histoire économique et sociale de la France. I. 1450-1660. L'État et la ville. Paysannerie et croissance*, Paris, 1993 (1^{re} éd. 1977) (Quadrige, 161), p. 37.

¹⁴ O. Christin, *Le travail de bureau au cœur de l'État*, dans *Sciences de l'État*, numéro spécial des *Actes de la recherche en sciences sociales*, 133, 2000, p. 10-11.

¹⁵ A. I. Pini, *La «burocrazia» comunale nella Toscana del Trecento*, dans *La Toscana nel secolo XIV. Caratteri di una civiltà regionale*, éd. S. Gensini, Pise, 1988 (*Centro di Studi sulla civiltà del tardo medioevo di San Miniato* 2), p. 215-240.

¹⁶ N. Pellegrino, *Nascità di una «burocrazia» : il cardinale nella trattatistica del XVI secolo*, dans *Famiglia del principe e famiglia aristocratica*, C. Mozzarelli éd., 2 vol., Rome, 1988 (*Biblioteca del Cinquecento*, 41)

¹⁷ B. Emich, *Bürokratie und Nepotismus unter Paul V. (1605-1621). Studien zur frühneuzeitlichen Mikropolitik im Rom*, Stuttgart, 2001 (*Päpste und Papsttum*, 30).

aussi nette pour d'autres réalités politiques contemporaines, par exemple dans l'historiographie de la monarchie française, est probablement lié au fait que l'œuvre de Max Weber, prolongée dans le domaine des études historiques par les travaux de Otto Hintze¹⁸, a connu un grand succès en Italie où il a été largement traduit depuis les années 1960¹⁹. En témoigne ainsi, à la suite des études novatrices d'Aurelio Musi²⁰, une floraison remarquable d'ouvrages publiés au cours des années 1980-1990 qui tous exposent l'application du concept aux institutions centrales de plusieurs États de la péninsule²¹. Au-delà, les questions de professionnalisation ont reçu récemment un vigoureux traitement, auquel l'histoire des institutions pontificales n'est pas restée étrangère²².

Détaché a priori des interrogations liées à la nature bureaucratique d'une administration mais pourtant frein sans doute majeur à son instauration véritable, le thème de la vénalité des offices a connu un regain d'intérêt, parfois critiqué²³, chez les modernistes, d'abord dans le sillage des travaux de Roland Mousnier à la fin de

¹⁸ M. Weber, *Economia e Società. IV Sociologia politica*, Turin, 1980; Id., *Parlamento e governo. per la critica politica della burocrazia e del sistema dei partiti*, F. Fusillo éd., Rome-Bari, 1982 (part. II. *Potere burocratico e direzione politica*, p. 23-55). O. Hintze, *Die Entstehung der modernen Staatsministerien*, dans *Historische Zeitschrift*, 100, 1907, p. 53-111; id., *Der Commissarius und seine Bedeutung in der allgemeinen Verwaltungsgeschichte*, dans id., *Staat und Verfassung. Gesammelte Abhandlungen zur allgemeinen Verfassungsgeschichte*, G. Oestreich éd., Göttingen, 1970, p. 242-274; id., *Der Beamtenstand*, dans id., *Beamtenum und Bürokratie*, K. Krüger éd., Göttingen, 1981, p. 16-77. Id., *Féodalité, capitalisme et État moderne. Essais d'histoire sociale comparée*, H. Brunhs éd., Paris, 1991.

¹⁹ M. Weber, *Economia e Società*, 4 vol., Turin, 1961-1980. Voir encore R. Mancini, *I persuasori. Discussioni sulla formazione del burocrato moderno*, dans *La Mediazione (Max Weber, Wirtschaft und Gesellschaft)*, S. Bertelli éd., Florence, 1992 (*Laboratorio di storia*, 5).

²⁰ A. Musi, *La burocrazia dello 'Stato macchina'*, dans *Ricerche di storia sociale e religiosa*, 5-6, 1974, 329-358; id., *Stato moderno e mediazione burocratica*, dans *Archivio storico italiano*, 144, 1986, disp. 1, p. 75-96.

²¹ R. Burr Litchfield, *Emergence of a Bureaucracy. The Florentine Patricians. 1530-1790*, Princeton, 1986; C. Rosso, *Una burocrazia di antico regime : i segretari di stato dei duchi di Savoia, I (1539-1637)*, Turin, 1992; A. Zannini, *Burocrazia e burocrati a venezia in età moderna : i cittadini originari (sec. XVI-XVIII)*, Venise, 1993.

²² A. Gardi, *Tecnici del diritto e Stato moderno nel XVI-XVII secolo attraverso documenti della rota di Bologna*, dans *Ricerche storiche*, 19, 1989, p. 553-584. Pour une recension de divers travaux, portant d'abord sur le XIX^e siècle, on verra M. Santoro, *Professioni, stato, modernità. Storia e teoria sociale*, dans *Annali di Storia moderna e contemporanea*, 3, 1997, p. 383-421.

²³ Gaston Zeller, à propos de la communication de Federico Chabod (*Y-a-t-il un État de la Renaissance?*, dans *Actes du Colloque sur la Renaissance organisé par la Société d'histoire moderne (...)*, Sorbonne 30 juin-1^{er} juillet 1956, Paris, 1958 (*De Pétrarque à Descartes*, III), p. 57-74), déclarait ainsi : « Une part trop importante a été faite à mon avis au système des offices, à la vénalité des offices, sujet à la mode et qui a donné lieu à bien des erreurs » (*ibid.*, p. 77).

l'Entre-deux-guerres²⁴. Débordant lui-même le strict cadre français, pour rechercher en particulier les origines de cette institution en Italie²⁵, R. Mousnier rencontrait les préoccupations voisines de F. Chabod, soucieux de déterminer les modes de rémunération d'officiers milanais²⁶. L'Italie, et l'historiographie pontificale en particulier, accueille sans tarder ces nouvelles problématiques autant en histoire médiévale que moderne²⁷.

Avec la vénalité, la papauté semble avoir trouvé tout à la fois un complément logique à cette pratique de rémunération différée auprès du public et un moyen habile de compléter la gamme de ses revenus potentiels²⁸. Si elle n'en est pas l'inventeur au sens strict du terme, la papauté a su développer de nombreuses potentialités de la vénalité moderne. De cette vénalité, elle put se montrer sans doute moins prisonnière que bien des monarchies ou États à la même époque (si l'on songe à la France entre autres). D'abord elle fut loin d'y représenter le même poids financier, que ce soit au registre des revenus ou au chapitre des dépenses. Ensuite parce que la vénalité publique y fut limi-

²⁴ Relancé d'abord par Georges Pagès, le maître de Roland Mousnier (G. Pagès, *La vénalité des offices dans l'ancienne France*, dans *Revue historique*, 169, 1932, p. 477-495), le thème s'enrichit au cours de l'année 1938 de trois contributions : G. Pagès, *Le Conseil du Roi et la vénalité des offices pendant les premières années du ministère de Richelieu*, *ibid.*, 182, 1938, p. 245-282; M. Göhring, *Die Ämterkauflichkeit im «Ancien Régime»*, Berlin, 1938; R. Mousnier, *La vénalité des charges au XVII^e siècle. Les offices de la famille normande d'Amfreville, 1584-1656*, dans *Revue historique*, 182, 1938, p. 10-27. R. Mousnier ne publia sa thèse de doctorat qu'au sortir de la Seconde guerre mondiale : *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Rouen, 1945, 2^e éd. 1971.

²⁵ R. Mousnier, *Le trafic des offices à Venise*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 30, 1952, p. 552-565, réimpr. dans *Id.*, *La plume, la faucille et le marteau*, Paris, 1970, p. 387-401.

²⁶ F. Chabod, *Stipendi nominali e busta paga effettiva dei funzionari dell'amministrazione milanese alla fine del Cinquecento*, dans *Miscellanea Roberto Cessi*, 3 vol., Milan, 1958, t. II, p. 187-363.

²⁷ V. I. Comparato, *Uffici e società a Napoli (1600-1647)*, Florence, 1974. F. Piola-Caselli, *Aspetti del debito pubblico nello Stato pontificio. Gli uffici vacabili*, dans *Annali della Facoltà di Scienze politiche dell'Università di Perugia*, 11, 1970-1972, p. 1-73; A. Barbero, *La venalità degli uffici nello stato sabaud. L'esempio del vicariato di Torino (1360-1536)*, dans *Amministrazione e giustizia nell'Italia del Nord fra Trecento e Settecento : casi di studio*, éd. L. Marini, Bologne 1994, p. 11-40 ou dans *Studi Veneziani*, 28, 1994, p. 17-44 et dernièrement dans A. Barbero, *Il ducato di Savoia. Amministrazione e corte di uno stato franco-italiano (1416-1536)*, Rome-Bari 2002, p. 48-67, 272-279.

²⁸ B. Schimmelpfennig, *Der Ämterhandel an der römischen Kurie von Pius II. bis zum Sacco di Roma (1458-1527)*, dans *Ämterhandel im Spätmittelalter und im 16. Jahrhundert. Referate eines internationalen Colloquiums in Berlin vom 1. bis 3. Mai. 1980*, éd. I. Mieck, Berlin, 1984, p. 3-41; B. Schwarz, *Die Ämterkauflichkeit an der Römischen Kurie : Voraussetzungen und Entwicklungen bis 1463*, dans *Monumenta Iuris Canonici, Series C : Subsidia*, VII, Cité du Vatican, 1985, p. 451-463.

tée et que l'ingéniosité et la force de pontifes, au premier rang desquels il faut sans doute placer Sixte Quint, qui fit tant cependant pour l'expansion tous azimuts des offices vénaux, permit de réaffirmer hautement la mainmise ultime du pape sur la libre disposition de ces charges, en particulier lors du décès des détenteurs ou lors des promotions cardinalices. Autre différence, et de taille, par rapport à d'autres pouvoirs de la même époque, la papauté est parvenue également à se défaire la première de toute vénalité des charges dès 1692. Ceci expliquant cela, une moindre importance dans les revenus pontificaux et une moindre liberté dans leur transmission au sein du public, autorisait une sortie à la fois plus rapide et moins douloureuse pour le public comme l'a montré Renata Ago²⁹.

Les rapports des offices et de leurs détenteurs avec l'argent ne furent pas que mécanismes financiers prévus et encadrés, entrées et sorties comptabilisables et éventuellement contrôlables. Ils eurent aussi leur face sombre ou plus exactement dissimulée. Rien ne serait plus dommageable pour analyser les phénomènes de corruption, de concussion ou de détournements de fonds que de faire appel à des jugements moraux. Non que ces derniers ne tiennent une place considérables dans l'analyse historique du phénomène et de sa perception mais parce qu'ils n'aident pas à comprendre les motivations et les voies suivies par les officiers qui s'en rendaient coupables, puisque aussi bien ce qui n'était pas autorisé était répréhensible en théorie. Philippe Hamon et Daniel Dessert, étudiant le cas des financiers français des XVI^e et XVII^e siècle³⁰, ou Jean-Claude Waquet, diséquant le système financier toscan au XVIII^e siècle³¹, ont bien montré qu'à trop vite conclure en faveur de pratiques délictueuses on pouvait en arriver à oublier que dans l'esprit de leurs auteurs elles n'étaient que la contrepartie implicitement admise de prêts et soutiens financiers apportés à des moments critiques à un pouvoir aux abois. Étudier la corruption sans connaître les systèmes, souvent complexes, de rétribution ni les niveaux évolutifs de fortune des personnages incriminés revient à instruire un dossier à charge sans même laisser à la défense le moyen de produire ses pièces. Or, il faut bien le reconnaître, les études consacrées à la fortune des Italiens en

²⁹ R. Ago, *Carriere e clientele nella Roma barocca*, Rome-Bari, 1990 (*Quadrante*, 35).

³⁰ P. Hamon, *Messieurs des finances : les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance*, Paris, 1999 (*Études générales*); D. Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, 1984.

³¹ J.-C. Waquet, *Le Grand-duché de Toscane sous les derniers Médicis : essai sur le système des finances et la stabilité des institutions dans les anciens États italiens*, Rome, 1990 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 276).

général et des curialistes ou serviteurs de l'État pontifical en particulier demeurent encore largement à construire. La méthodologie pour les époques médiévale et moderne, qui impose de recourir, au moins pour les confronter avec des sources familiales, aux archives notariales a commencé d'être établie. Mais on est encore loin de disposer d'un spectre suffisamment large et en même temps précis, des niveaux de fortune par catégorie socio-professionnelle, ce qui nous interdit pour l'heure – et la remarque vaut aussi bien pour le Moyen Âge que pour les siècles modernes – de se prononcer sans grand risque d'erreur sur la fortune exacte de tel ou tel cardinal comme sur la fortune moyenne de tel ou tel corps d'officiers.

L'écrit est enfin un instrument privilégié par le système d'institutions pontificales – qu'il s'agisse de la chancellerie, de la pénitencierie, de la Chambre apostolique, des secrétaireries – pour tenir l'information, l'enregistrer. Cette activité met en relation des matériels, des matériaux et des spécialistes qui se penchent à plusieurs reprises sur les mêmes informations, inlassablement classées, décortiquées, corrigées, copiées dans diverses séries de registres, dont la hiérarchisation n'est pas toujours évidente. Ces registres n'avaient probablement pas pour fonction première de conserver la mémoire des actions précises des officiers. Fort curieusement, dans la mesure où ils résultent d'une succession de travaux de classement, nécessairement réducteurs sur le plan de la qualité des informations, ils finirent par faire autorité et acquérir une valeur probatoire dans des procédures juridiques. L'histoire des méthodes d'archivage et du statut des institutions qui gèrent les archives renvoie directement à l'évolution du pouvoir et de son exercice.

L'organisation de la mémoire de l'autorité d'État est en effet un des devoirs du bon gouvernement. Cette responsabilité inscrit nécessairement l'action du détenteur de cette autorité dans une continuité le reliant à ses prédécesseurs, de quelque type qu'ils soient, et à des successeurs qui useront inmanquablement de ses productions à leurs propres fins. Il doit assimiler une série d'expériences et de savoirs, qu'il peut réformer au mieux de ses intérêts immédiats; mais il doit aussi projeter son intervention sur la production documentaire et sa conservation dans un avenir plus ou moins long. La formalisation d'une situation donnée visant à établir une « mémoire officielle » conduit ainsi à terme à une sophistication de plus en plus poussée des articulations logiques des processus de conservation.

Si l'écriture est une opération idéologique forte, a fortiori son organisation et sa conservation jouent un rôle essentiel dans l'identité du pouvoir d'État, dans sa double dimension technique et symbolique. La dissociation progressive qui s'opère au Moyen Âge entre les services de production et les services de conservation est une des principales manifestations, bien discrète sans doute, mais fonda-

mentale de la construction du pouvoir d'État. Autour des processus de production, de conservation et de destruction de la mémoire, qui avant d'être vivifiée ou occultée, est purement «déclarative» – une simple assertion de la réalité factuelle de l'événement rapporté³² – se construisent des enjeux qui attestent de la valeur des archives en général, privées³³ comme publiques³⁴.

Tout cela les communications ici rassemblées le parcourent, le pénètrent, l'illuminent, souvent avec bonheur.

Armand JAMME
Olivier PONCET

³² P. Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, 2000 (*L'ordre philosophique*), p. 204.

³³ M. Guglielminetti, *Memoria e scrittura*, Turin, 1977; C. Klapisch-Zuber, *La Maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, 1990.

³⁴ J. Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris, 1988, trad. fr. des essais publiés à Turin de 1977 à 1981; M. T. Clanchy, *From memory to written record : England 1066-1307*, Londres, 1979; *Pragmatic Literacy, East and West, 1200 1330*, éd. R. Britnell, Woodbridge, 1997; É. Anheim, *Singulières archives. Le statut des archives dans l'épistémologie historique, une discussion de La Mémoire, l'histoire, l'oubli de Paul Ricœur*, dans *Revue de Synthèse*, 5^e s., 125, 2004, p. 153-182.